

## Focus sur le délégué du Procureur de la République, collaborateur privilégié du Parquet

Il est un citoyen habilité par le Procureur de la République pour participer à la mise en œuvre de la politique pénale. Il ne rend pas lui-même de décision de justice mais exécute différentes missions à la demande et sous le contrôle du Procureur.



### Le délégué a pour fonction :

#### - de mettre en œuvre des mesures alternatives aux poursuites.

Celles-ci sont décidées par le parquet en cas d'infractions de faible gravité reconnues par leurs auteurs. Cela peut être la réalisation d'un stage ou un rappel à la loi,

#### - de notifier une décision à des auteurs d'infraction,

Le délégué du Procureur de la République peut exercer ses missions au tribunal judiciaire ou dans des lieux de justice de proximité tels que les "point-justice". Il contribue ainsi activement à renforcer la justice de proximité.



**A la MJD d'Agde et de Pézenas, ce sont messieurs Jean-Jacques TIGNARD et Michel WAGNER qui représentent le Procureur lors d'ordonnances pénales et de permanences de 3ème voie.**

## Parlons un peu de l'Union Fédérale des Consommateurs...

Connaissez-vous les missions principales  
d'UFC-Que choisir ?

- **Informer et conseiller** les consommateurs en publiant des tests comparatifs, des enquêtes et études sur les produits et services.
- **Aider à résoudre** les litiges avec des entreprises (contrats abusifs, clauses illégales, défauts de service, facturation, etc.) en tenant des permanences locales où des bénévoles accompagnent les particuliers dans leurs démarches.
- **Représenter les consommateurs collectivement**
- **Agir pour une meilleure réglementation et intervenir auprès des pouvoirs publics et institutions.**
- **Mener des actions en justice collectives (procédures, actions de groupe) pour faire cesser des pratiques abusives ou obtenir réparation**
- **Promouvoir les droits des consommateurs**
- **Veiller au respect du droit de la consommation, de la concurrence et de l'environnement**
- **Défendre** des causes d'intérêt général : lutte contre l'obsolescence programmée, baisse du coût de l'énergie, transparence alimentaire, protection des données personnelles, etc.

Le fonctionnement d'UFC-Que choisir :

L'association repose sur un réseau de bénévoles répartis dans des associations locales partout en France. Elle édite aussi le magazine "Que Choisir", connu pour ses tests produits indépendants.

L'association assure 4 permanences par mois à la MJD.



## Les combats d'UFC :

**Bon à Savoir!**

- 1970 – La pollution des plages
- 1976 – Dix colorants interdits dans l'alimentation
- 1980 – Appel au boycott du veau aux hormones
- 1986 – Halte aux chèques payants
- 1989 – Les lessives sans phosphates
- 1990 – La pollution cachée, trop de nitrates dans l'eau du robinet
- 1991 – Vache folle
- 1997 – L'étiquetage de la viande bovine
- 1998 – Le scandale des factures d'eau
- 1999 – Les dangers de l'aluminium
- 2001 – Le sel caché dans les aliments
- 2002 – Téléphone portable : la facturation à la seconde
- 2003 – Trop de sucre dans votre alimentation
- 2004 – Parfums d'intérieur dangereux pour notre santé
- 2006 – La grande arnaque des produits allégés
- 2008 – Obésité infantile : protégeons nos enfants
- 2010 – Tarifs bancaires, les banques abusent
- 2011 – Déchets ménagers : un financement absurde
- 2012 – Pharmacies : prix et conseils, le grand bazar !
- 2013 – Première campagne "Énergie moins chère ensemble"
- 2014 – Lancement de la première Action de groupe en France
- 2018 – Lancement de l'application "Quel Produit"
- 2020 – Harcèlement téléphonique : encadrement du démarchage téléphonique
- 2022 – Crédit immobilier : obtention de la résiliation des contrats d'assurance emprunteur à tout moment
- 2023 – Obsolescence : victoire contre Nintendo Switch, réparation illimitée des manettes



# Concours d'Eloquence et Junior Association\* "Dépasse ton écran"...

## La suite !

Les lauréats du dernier concours d'éloquence et les membres de la Junior Association ont obtenu leur sésame pour "monter à Paris" afin de rencontrer l'un des Sénateurs de l'Hérault Monsieur Henri Cabanel et visiter le sénat. En amont de ce séjour parisien, il viendra les rencontrer dans la salle Conseil Municipal à Agde le 17 octobre en présence de M. le Maire et des élus du Conseil Municipal des enfants.

Cette rencontre aura plusieurs objectifs :

- Présenter le rôle et le Fonctionnement du Sénat
- Echanger avec les jeunes sur les enjeux démocratiques et républicains
- Répondre à leur interrogations sur la vie parlementaire
- Préparer le contenu du séjour dans une logique de sensibilisation civique.

### \* Junior Association ? Kézako ?

La Junior Association, régie par la loi 1901, permet aux jeunes de 11 à 18 ans de se regrouper et de mener à bien leurs projets tout en bénéficiant des mêmes droits qu'une association classique. Encadré par le Réseau National, qui encourage le développement de compétences telles que la responsabilité, l'engagement citoyen, la prise de décisions collective et l'ouverture d'esprit.

Un référent adulte, généralement issu du domaine de l'animation socioéducative, les accompagne dans leurs démarches administratives.



La Junior Association d'Agde, "Dépasse ton Écran", récemment labellisée, bénéficie du soutien du Service Prévention et Médiation (SPM) et de l'accompagnement de M. Benjamin Boucher, animateur Socio-Educatif de Prévention (ASEP), L'association compte actuellement neuf membres, dont Lucie Lescure, présidente, et Thomas Méric-Barthez, vice-président, tous deux âgés de 12 ans. Son but vise à éloigner les jeunes des écrans en les engageant dans des actions citoyennes et écoresponsables. Parmi leur projet, "Aller vers" pour sensibiliser les jeunes aux actions de prévention du SPM et de l'AJEC, situé à la MJC d'Agde.

**Benjamin BOUCHER**  
 animateur Socio-Educatif de Prévention  
 Coordonnateur du CLAS & Coup de Poince  
 Promoteur du Net

Contact :

Archipel de vie

✉ benjamin.boucher@ville-agde.fr  
 ☎ Bureau : 04 67 94 65 14  
 📞 Portable : 06 77 85 00 52  
 📍 Benjamin Boucher, Promoteur du Net - Hérault  
 📍 Maire d'Agde, Unité de Prévention



La Maison de la Justice et du Droit d'Agde propose deux permanences gratuites, l'une d'accueil général, l'autre de médiation locative au centre ville pour permettre à ses habitants d'accéder à leurs droits plus facilement.



**A partir du 25/09/2025**  
**Permanences gratuites et confidentielles**  
 de la Maison de la Justice et du Droit  
 à la Maison des Projets  
 Rue Jean Roger 34300 Agde

“ Le 3ème jeudi de chaque mois de 14h à 16h30 ”

- Obtenir des conseils juridiques
- Trouver des solutions amiables aux conflits
- Être orienté vers les bons interlocuteurs

**Permanences gratuites de médiation locative assurées par l'association Léo Lagrange à la Maison des Projets Rue Jean Roger 34300 Agde**

Contribuent à trouver des solutions amiables entre locataires et propriétaires, afin d'éviter une procédure judiciaire.

**Les 1ers et 3èmes mercredis de chaque mois de 9h à 11h30**

Action portée par la Maison de la Justice et du Droit  
 RDV AU 04 67 35 83 60



Bilan très positif pour le dispositif CAPNIGHT, en activité 7j/7 de 1h à 6h du matin, grâce au fort partenariat entre **la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM), la société de transport Keolis, le Comité Départemental d'éducation pour la santé (CODES), la Police Nationale, la Gendarmerie, la Police Municipale et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS).**

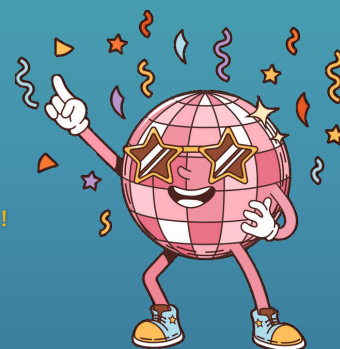
En amont, une journée de l'aller vers pour la prévention avait été effectuée conjointement par le CODES et la CPTS auprès des parents dans les bus. Et ce sont près de 8 000 jeunes qui ont été transportés en toute sécurité de leur domicile ou lieu de résidence estivale vers l'île de loisirs nocturnes, via les 3 navettes desservant Agde, le Cap, le Grau, mais aussi les principales villes de l'agglo.

Le stand « Prévention Santé » du CODES, positionné sur le parking de l'île des loisirs à proximité des discothèques, avait pour ambition de :

- Prévenir la conduite et les incidents en état d'ébriété et/ou sous l'influence de stupéfiants,
- Réduire les dommages liés aux usages en milieu festif (substances psychoactives, sexualité, risques sur la route, audition, nuisances et violences),
- Mettre à disposition et rendre accessible l'information et le matériel de réduction des risques,
- Impliquer et sensibiliser les différents acteurs de la fête à l'approche proposée (organisation, participant·es, police, institutions... etc.),
- Informer et orienter si besoin vers les structures spécialisées d'accompagnement et de soin.
- Distribuer des accessoires de prévention

Les perspectives de cette action sont de mettre en place pour les professionnels une formation aux risques liés à la consommation de substances psychoactives.

Dixit un jeune couple parisien :  
 "Cap'Nigh, c'est un peu notre SAM !  
 Le bus est là tous les jours, toutes les heures. On peut s'amuser tranquille"



Pour tout renseignement : Mme BOUTET  
 04 67 35 83 60



www.agglo-heraultmediterranee.net  
 www.facebook.com/agglohm

## Rubrique "Texte juridique improbable"

En France, nul n'est censé ignorer la loi...  
 ...aussi étrange soit-elle !

Selon un sondage mené par l'IFOP pour la SNCF en juin 2015,  
 40 % des Français estiment qu'un baiser en gare, c'est avant tout un french kiss....

Vous le connaissez ce baiser ? C'est celui que le monde entier nous envie !

Pas de bol, une loi de 1910 vous interdit d'embrasser langoureusement votre partenaire dans les gares françaises, sur les quais ou encore sur les rails d'un train.

### La raison ?

Éviter aux trains de prendre du retard lors de leur départ.



MAISON DE LA JUSTICE AGDE  
 Rue de la Solidarité  
 04 67 35 83 60  
 accueil.mjd-agde@ville-agde.fr

### Ouverture au public

Du lundi au vendredi  
 de 8h30 à 12h  
 et  
 de 13h30 à 17h



ANTENNE PEZENAS  
 Cours Zevort - parking Boby Lapointe  
 04 67 35 83 60  
 accueil.mjd-pezenas@ville-pezenas.fr